Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20261016-ST16102026084-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	24	3	3	27

DATE DE LA CONVOCATION
9 octobre 2026
DATE D'AFFICHAGE
9 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, et le seize octobre à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le neuf octobre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, N. OGER, J.R. BANNIER, D. LE TURDU, Y. AUFFRET, B. CORGNET, H. BELOEIL, M. TOUBOULIC, J.P. FONTAINE, P. BANNIER, M.H. BANNIER, M. MAUTRAY, C. BURLOT, J. HAMON, M. LEBAS, J. LE LAY, M. LE GUILLOUX, H. LE PAJOLEC, L. FONTAINE, D. ALLAIRE, H. RENOUARD, F. LUSTENBERGER, T. MEST, C. MORIN.*
Absent(e)s excusé(e)s : *Y. BOISHARDY, M. CARREE, M. VISDELOUP.*
Pouvoirs : *Y. BOISHARDY à Y. AUFFRET, M. CARREE à C. BURLOT, M. VISDELOUP à C. MORIN.*
Secrétaire de séance : *M. MAUTRAY.*

DELIBERATION N° 2026-084

SOUTIEN FINANCIER AUX SINISTRES DU VENEZUELA ET DE LA GIRONDE

Le 24 juin 2026, deux puissants séismes ont frappé le nord du Venezuela, faisant plus de 6 500 morts.

En outre, du 22 juillet au 1er août 2026, de nombreuses communes de la Gironde ont été dévastées par de violents incendies.

Face à l'ampleur de ces catastrophes, la commission « Environnement Social et Solidaire » propose que la commune de Plaintel exprime sa solidarité par une aide financière concrète.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'attribuer :

- Une subvention exceptionnelle de 250 € en faveur des sinistrés du Vénézuéla, versée par l'intermédiaire de l'association « GSCF - Sapeurs-Pompiers Humanitaires », conformément à l'article L. 1115-1 relatif à l'action extérieure des collectivités territoriales ;

- Une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur des sinistrés de la Gironde, versée par l'intermédiaire de la Protection Civile, en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF).

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Yann AUFFRET,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 € en faveur des sinistrés du Vénézuéla, versée par l'intermédiaire de l'association « GSCF - Sapeurs-Pompiers Humanitaires », conformément à l'article L. 1115-1 relatif à l'action extérieure des collectivités territoriales ;

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur des sinistrés de la Gironde, versée par l'intermédiaire de la Protection Civile, en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF) ;

AUTORISE le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Secrétaire de séance,
Mickaël MAUTRAY,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL CÔTES-D'ARMOR